

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 février, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 10 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

Date de convocation : 16/02/2026.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mr MASSAN David, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mr SALMON François.

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Le Procès-verbal de la séance ordinaire du 13/12/2025 est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE ET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, jusqu'à présent, un président de séance était désigné afin de présenter et soumettre au vote le Compte Administratif, retraçant les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

Parallèlement, le Compte de Gestion, établi par la Trésorerie et retraçant les mêmes opérations, devait également être approuvé.

À compter de cette année, ces deux documents ont été fusionnés en un seul document : le Compte Financier Unique (CFU).

Toutefois, en raison de dysfonctionnements d'ampleur nationale affectant l'application *Hélios*, outil de transmission des données avec la Trésorerie, le Compte Financier Unique n'a pu être transmis à la commune avant la tenue du présent Conseil municipal.

En conséquence, le CFU ne sera pas soumis au vote lors de cette séance et sera présenté à l'approbation de la future équipe municipale.

Néanmoins, Monsieur le Maire souhaite présenter aux membres du Conseil les résultats provisoires de l'exercice 2025. Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 118 864.42 € et un déficit d'investissement de 11 873.95 €.

RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LE BISTROT DU LANGIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bail commercial du Bistrot du Langis, conclu entre la commune et l'exploitant, arrive prochainement à son terme. Ce bail avait été rédigé par Maître Girault, notaire à Saint-Martin-d'Auxigny.

À l'occasion de son renouvellement, les gérants demandent à la collectivité propriétaire des murs, de bien vouloir supprimer la clause dite de « solidarité ». Monsieur le Maire précise que cette clause prévoit qu'en cas de cession du fonds de commerce, le cédant reste solidairement responsable du paiement des loyers durant 3 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de sursoir à cette clause.

REMPLACEMENT AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, depuis le 6 février 2026, la commune ne dispose plus d'Adjoint technique polyvalent. Le départ subit de l'agent a nécessité de lancer une nouvelle procédure de recrutement rapidement.

À l'issue de celle-ci, la candidature de Monsieur Jean-Noël KUCAB a été retenue. Il prendra ses fonctions au sein de la commune de Soulangis à compter du 2 mars 2026.

PLUI : PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RESERVE.

Il est exposé à l'assemblée que, préalablement à l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la commune de Soulangis était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1994.

À l'issue d'un important travail mené en collaboration avec la Communauté de Communes visant à préserver un maximum de terrains à bâtir sur la commune, le PLUi a été approuvé avec notamment un emplacement réservé sur une parcelle privée.

Cette servitude avait été instituée en vue de permettre un éventuel déplacement du hangar communal sans mobiliser de nouvelles emprises constructibles.

Récemment, dans le cadre de la vente de ladite parcelle, un certificat d'urbanisme a été sollicité auprès de la commune. Il est apparu que cet emplacement réservé ne figurait pas au PLUi, en raison d'un oubli lors de son intégration par la Communauté de Communes.

Le nouveau propriétaire, ayant acheté sans avoir eu connaissance de la servitude, a sollicité le maire pour demander la suppression de cet emplacement réservé.

Après en avoir échangé, l'ensemble des conseillers municipaux se déclare favorable à cette suppression. Il sera donc demandé à la Communauté de Communes, à l'occasion d'une prochaine procédure de révision ou de modification du PLUi, de supprimer officiellement cet emplacement réservé.

EMBAUCHE D'UN SERVICE CIVIQUE.

Madame Leboeuf fait un point sur l'avancement du recrutement d'un jeune en service civique.

Les démarches ont été engagées en novembre 2025 en vue d'un recrutement envisagé pour la fin du mois de janvier 2026. Le candidat ainsi que les missions correspondantes ont été identifiés, pour un engagement d'une durée de six mois.

Toutefois, en début d'année, l'absence d'adoption du budget de l'État n'a pas permis la finalisation du recrutement.

À ce jour, bien que le budget ait été voté et l'agrément obtenu, la création du contrat demeure impossible sur la plateforme *ELISA*, empêchant ainsi la conclusion effective de l'engagement.

Madame Leboeuf précise qu'elle reste en lien avec la référente départementale du service civique afin de permettre le recrutement de ce jeune, pour une durée de six mois, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, il convient de désigner un tuteur chargé d'assurer l'accompagnement du volontaire. Madame Emeline Vallenet est proposée en qualité de tutrice.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE CARITATIF.

Monsieur de Paul présente au Conseil municipal le projet caritatif porté par plusieurs étudiants dont un issu de la commune, visant à organiser la distribution de matériel scolaire dans des pays d'Europe de l'Est.

Dans ce cadre, une demande de subvention a été adressée à la commune afin de contribuer au financement de cette action caritative.

Le conseil municipal est favorable à cette demande, à hauteur de 200 € mais souhaite, en contrepartie du soutien financier apporté par la commune, que les porteurs du projet s'engagent à intervenir auprès des élèves de l'école afin de présenter leur initiative. À cette occasion, ils pourraient notamment exposer le véhicule qui leur permettra d'acheminer le matériel en Europe de l'Est et proposer une animation pédagogique autour de leur démarche solidaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix, propose d'accorder une subvention d'un montant de 200 € pour soutenir ce projet. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif et le versement interviendra lors de son adoption.

TRAVAUX EN COURS.

Monsieur Salmon fait un point sur les travaux en cours ou réalisés dernièrement.

- Les jeux de l'école : le montage des jeux, prévus durant ces vacances scolaires, a dû être reporté faute d'agent municipal.
- Poubelles de tri bi-flux sur la voie publique : elles ont été installées et géolocalisées, la subvention sera versée par la CCTHB sur l'exercice 2026.
- Voiries : La voirie communautaire est très dégradée en direction de la Courtine. Monsieur Patrick Parfait vice-président à la communauté de communes a été récemment sollicité par Monsieur Salmon concernant l'état de la route communautaire se dégradant de plus en plus. Des Agents de la CCTHB doivent se rendre sur place pour constater et procéder à des réparations d'urgence. Comme à chaque sortie d'hiver, des travaux de réfection de chaussées à différents endroits sont à prévoir.

ORGANISATION DU SCRUTIN MUNICIPAL.

Monsieur de Paul rappelle au Conseil municipal les obligations relatives à l'organisation des élections municipales.

Le bureau de vote sera ouvert le 15 mars 2026 de 8h00 à 18h00.

Afin d'assurer son bon fonctionnement, des permanences de deux heures ont été organisées pour la tenue du bureau.

Un président, un vice-président ainsi qu'un secrétaire ont été désignés conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau des permanences a été complété avec les membres du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

ARRET DE BUS - GENETOIS : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande lui a été adressée concernant l'arrêt de bus situé au lieu-dit « Le Genetois ».

Cet équipement, actuellement en mauvais état, ne présente plus les conditions d'usage satisfaisantes. Un administré a proposé d'en assurer la reprise à ses frais. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (un vote contre), accepte le principe de la cession de cet arrêt de bus à l'administré concerné. Il est précisé que celui-ci devra laisser le terrain en bon état après enlèvement de la structure.

INSTALLATION GEOTHERMIE A BERRY-BOUY : Monsieur Lemonnier rend compte aux membres du Conseil municipal de sa visite d'une installation de géothermie réalisée sur la commune de Berry-Bouy.

À l'issue de cette visite et des échanges intervenus sur place. Il indique que, pour le projet de géothermie envisagé pour la salle des fêtes, la solution la plus adaptée serait celle d'un système par sondes verticales implantées en paroi.

Il précise que cette configuration ne nécessite pas le recours à un hydrogéologue agréé.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Monsieur Lemonnier présente aux membres du Conseil municipal le bilan du recensement de la population, qui s'est déroulé sur la commune de Soulangis du 15 janvier au 15 février 2026.

Il est précisé que Monsieur Lemonnier assurait les fonctions de coordonnateur communal et que Monsieur Khavous a exercé les missions d'agent recenseur durant cette période.

À l'issue de cette opération, il a été dénombré 416 habitants, ainsi que 12 résidences secondaires et 22 logements vacants.

ROUTE DU GENETOIS : Monsieur Schumacher signale aux membres du Conseil municipal qui lui a été relaté par trois personnes différentes qu'un fossé privé se déversant route du Genetois a récemment été créé. Il précise que cette situation semble avoir un impact sur la végétation, l'herbe se meurt à l'endroit concerné.

Une demande sera adressée aux propriétaires de la parcelle concernée afin de comprendre les causes de cet écoulement et d'y apporter, le cas échéant, les mesures appropriées.

DEPART DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

Madame Amélie Cornille, secrétaire générale de mairie, informe l'assemblée qu'elle quittera prochainement ses fonctions de secrétaire générale de mairie. Elle exprime son attachement aux administrés ainsi qu'à l'équipe municipale actuellement en place et fait part de l'émotion que suscite pour elle la fin de ces six années d'engagement au service de la commune.

Elle précise qu'elle prendra ses fonctions au sein de la mairie de Menetou-Salon à compter du 1er mai 2026, tout en conservant ses missions de secrétaire au sein du SMIRNE.

Elle indique que cette évolution professionnelle constitue pour elle une bonne opportunité, arrivée au bon moment, et qu'elle perçoit comme une véritable bouée de sauvetage dans son parcours professionnel. Elle fait également état de son regret concernant l'impossibilité pour Monsieur de Paul de pouvoir poursuivre l'exercice de ses compétences à la présidence du SMIRNE, décision dont elle estime qu'elle prive le syndicat d'une expertise et d'une continuité de travail précieuses.

Elle conclut en remerciant Monsieur le Maire ainsi que l'équipe municipale pour la confiance accordée et pour les années de collaboration écoulées.

Aucun autre sujet n'étant abordé, il est mis fin au Conseil Municipal à 12h25.

Le Maire,



Le secrétaire de séance